

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 82400700.9

51 Int. Cl.³: **G 09 F 3/20**

22 Date de dépôt: 16.04.82

43 Date de publication de la demande: 26.10.83
Bulletin 83/43

71 Demandeur: **SOCIETE DE RECHERCHES EN MATIERE D'INNOVATION ET DE TECHNOLOGIES**, 13 Chemin du Levant Ornex, F-01210 Ferney Voltaire (FR)

72 Inventeur: **Chevreaux née Rebender, Christine**, 13 Chemin du Levant, Ornex 01210 Ferney Voltaire (FR)
Inventeur: **Chevreaux, Pierre**, 13 Chemin du Levant, Ornex 01210 Ferney Voltaire (FR)

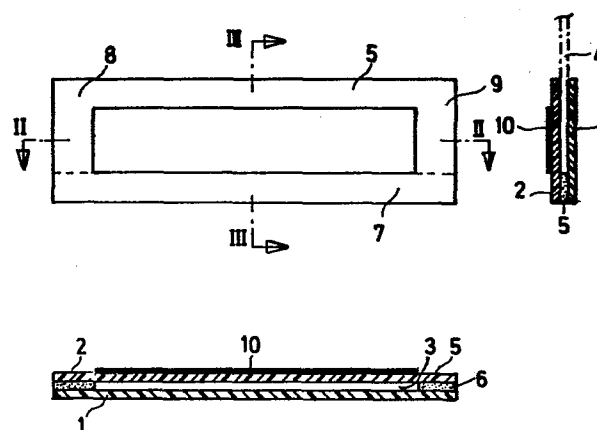
84 Etats contractants désignés: **AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE**

74 Mandataire: **Thibon-Littaye, Annick, Cabinet A. THIBON-LITTAYE** 11 rue de l'Etang, F-78160 Marly Le Roi (FR)

54 **Dispositif porte étiquettes et procédé pour sa réalisation.**

57 Ce dispositif comporte deux plaques rigides (1, 2) de part et d'autre d'une zone centrale (3) de réception d'une étiquette (4), entourée d'une zone de pourtour (5), l'une au moins desdites plaques (1, 2) étant en un matériau transparent et couvrant sans discontinuité toute la surface de la zone centrale (3) et la zone de pourtour (5).

Ces plaques (1, 2) sont maintenues ensemble par un remplissage de colle-photo adhésive (6) qui, sur une partie au moins de la zone de pourtour (5), remplit l'intervalle entre les plaques avec une épaisseur suffisante pour assurer entre elles, à lui seul, un écartement correspondant à l'épaisseur de l'étiquette (4), dans toute la zone centrale (3) et dans un espace de la zone de pourtour (5) réservé sans colle dans le prolongement de la zone centrale (3), par l'introduction de l'étiquette.



0092012

- 1 -

DISPOSITIF PORTE ETIQUETTES ET PROCEDE POUR SA REALISATION

La présente invention a pour objet un dispositif porte-étiquette dont la conception est telle qu'il permet, pour une fabrication simple et un coût très faible, une adaptation à de multiples utilisations variées, en assurant toujours une excellente lisibilité de l'étiquette et une excellente présentation esthétique.

Le dispositif selon l'invention comporte deux plaques rigides de part et d'autre d'une zone centrale de réception d'une étiquette entourée d'une zone de pourtour, l'une au moins des dites plaques étant en un matériau transparent et couvrant sans discontinuité toute la surface de la zone centrale et la zone de pourtour. Sa nouveauté essentielle réside dans le fait que les plaques sont maintenues ensemble par un remplissage de colle photo-adhésive qui, sur une partie au moins de la zone de pourtour, remplit l'intervalle entre les plaques avec une épaisseur suffisante pour assurer entre elles, à lui seul, un écartement correspondant à l'épaisseur de l'étiquette, dans toute la zone centrale et dans un espace de la zone de pourtour réservé sans colle dans le prolongement de la zone centrale, pour l'introduction de l'étiquette.

Un tel dispositif peut être réalisé facilement et en des dimensions fort variables, suivant le genre d'étiquettes auxquelles il est destiné, étant entendu que le terme peut être compris comme s'étendant à la dimension de toutes plaquettes d'affichage.

La description ci-après précise la conception du dispositif selon l'invention, dans des modes de réalisation particuliers choisis à titre d'exemples et nullement limitatifs. Elle fait référence aux figures des dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 représente, vu de face, un porte-

étiquette constituant un premier mode de réalisation,

- la figure 2 est une vue en coupe selon II-II de la figure 1,

5

- la figure 3 est une vue en coupe selon III-III de la figure 1,

- la figure 4 représente en vue de face un autre
10 porte-étiquette, constituant un second mode de réalisation du dispositif selon l'invention,

- la figure 5 est une vue en coupe selon IV-IV de la figure 4.

15

On voit sur les figures 1 à 3 un porte-étiquette qui comprend deux plaques rigides 1 et 2 qui, dans ce cas particulier, sont toutes deux en verre transparent et de mêmes dimensions dans une forme rectangulaire. Le cas éché-
20 ant, la plaque postérieure 2 pourrait être opaque ou être constituée en un matériau différent, susceptible d'être assemblée avec le verre par une colle photo-adhésive comme il sera décrit plus loin. Par contre, la plaque antérieure 1 est toujours transparente sur toute sa surface, et le
25 meilleur effet est obtenu lorsque la plaque postérieure 2 est également transparente au moins sur son pourtour.

Dans l'ensemble du porte-étiquette, on distingue pour la commodité de la description, deux zones qui n'apparaissent pas différentes dans la constitution des pla-
30 ques, ou du moins pas dans celle de la plaque antérieure 1. La zone 3 est la zone centrale rectangulaire qu'occupe l'étiquette 4 lorsqu'elle est en place entre les plaques 1 et 2. Elle est entourée d'une zone dite de pourtour 5.

35

L'équivalent d'un cadre invisible, transparent

est fourni, dans cette zone de pourtour, par un remplissage de colle 6, qui occupe au moins tout le côté inférieur 7 de la zone de pourtour. En cas de besoin, il pourrait aussi occuper l'un des deux côtés latéraux 8 et 9.

- 5 L'épaisseur de ce remplissage de colle entre les plaques 1 et 2 est suffisante pour maintenir les plaques écartées l'une de l'autre de part et d'autre d'une étiquette mise en place dans la zone centrale. Le même écartement est
10 de pourtour 5, bien que celui-ci soit réservé exempt de colle, dans le prolongement de la zone centrale, pour permettre par là l'introduction de l'étiquette.

- Le porte-étiquette des figures 1 à 3 est conçu
15 pour pouvoir être apposé sur toutes sortes de parois. Sa fixation peut être réalisée au moyen d'une pellicule autocollante 10 prévue au dos de la plaque postérieure 2, dans la zone centrale, pour être cachée derrière l'étiquette.

20

- La colle utilisée pour constituer le remplissage
5 est une colle photo-adhésive. Il s'agit d'une composition polymère quelconque transparente, durcissant à la lumière et adhérant directement sur le matériau des plaques 1 et 2. On peut utiliser notamment des colles sans
25 solvant à base de résines acryliques ou de résines époxydes, qui durcissent par photopolymérisation radicalaire ou par réaction cationique. Grâce aux propriétés des colles de ce genre, le durcissement est obtenu en profondeur, dans toute l'épaisseur de la colle intercalée entre
30 les deux plaques. Le remplissage durci est de ce fait capable de combiner son rôle d'adhésif, se liant à la surface de chacune des plaques de verre, avec un rôle mécanique dans le maintien de l'écartement souhaité pour l'étiquette entre les deux plaques. Sa transparence a en outre
35 l'avantage de ne pas altérer l'aspect des plaques transparentes, ou le cas échéant, de permettre des effets esthé-

tiques par un choix varié de l'apparence de la plaque postérieure, dans la zone de pourtour. Le porte-étiquette est très facile à réaliser. Il suffit de maintenir l'écartement entre les plaques par une cale provisoire pendant
5 la formation du cadre en remplissage de colle. Une telle cale peut être par exemple constituée par un film en élastomère, une plaque en polytétrafluoréthylène, ou toute feuille en une matière sur laquelle la colle photo-adhésive ne puisse pas adhérer. Elle est disposée pour occuper toute
10 la surface de la zone centrale 4 et la partie de la zone de pourtour 5 à réserver exempte de colle pendant que l'on remplit de colle liquide l'intervalle entre les plaques dans le reste de la zone de pourtour. Elle est retirée après durcissement de la colle.

15

A titre d'exemple, on peut réaliser de cette manière, avec des épaisseurs de colle variant en général de 100 microns à 3 mm, et de préférence de 0,5 à 2 mm, des portes-étiquettes de petites dimensions, pour recevoir des
20 bandes de papier, des cartes de visite, etc..., ou des dispositifs de dimensions plus importantes, pouvant constituer des supports à photographies, à menus de restaurant, ou à placards publicitaires et affiches de toutes sortes.

25

Eventuellement, d'autres éléments peuvent être incorporés dans l'épaisseur du remplissage de colle, sans nuire à ses fonctions. Ainsi, le dispositif porte-étiquettes illustré par les figures 4 et 5 est constitué comme le précédent pour ce qui concerne les deux plaques de verre rectangulaires 12 et 13, et pour ce qui concerne l'essentiel
30 du remplissage de colle 14. Mais il comporte en outre un support métallique 15, permettant de poser le porte-étiquettes sur un meuble, une table, etc ..., plutôt que de le fixer sur une paroi. Sur la zone de pourtour, les deux côtés latéraux
35 16 et 17 sont réservés sans colle dans le prolongement de la longueur de l'étiquette pour permettre de glisser celle-ci entre les plaques. L'écartement nécessaire est maintenu par

l'épaisseur de colle photo-adhésive qui remplit l'intervalle entre les plaques dans le côté supérieur 18 de la zone de pourtour et dans le côté inférieur 19, sauf pour la partie médiane de ce dernier, où le bord supérieur 20 du support 15 est intégré et lié aux deux plaques par la colle. A l'opposé du bord 20, le support 15 est recourbé pour former une face portante plane 21 à l'aplomb des plaques 12 et 13.

10 Naturellement, le dispositif selon l'invention peut encore être réalisé sous bien d'autres variantes que celles qui ont été décrites ou signalées dans le cours de la description précédente .

REVENDICATIONS

1. Dispositif porte-étiquette comportant deux
plaques rigides (1,2) de part et d'autre d'une zone cen-
5 trale (3) de réception d'une étiquette (4), entourée d'une
zone de pourtour (5), l'une au moins desdites plaques étant
en un matériau transparent et couvrant sans discontinuité
toute la surface de la zone centrale et la zone de pourtour,
caractérisé en ce que lesdites plaques (1,2) sont maintenues
10 ensemble par un remplissage de colle photo-adhésive (6) qui
sur une partie au moins de la zone de pourtour (5), remplit
l'intervalle entre les plaques avec une épaisseur suffisante
pour assurer entre elles, à lui seul, un écartement corres-
pondant à l'épaisseur de l'étiquette (4), dans toute la zone
15 centrale (3) et dans un espace de la zone de pourtour réservé
sans colle dans le prolongement de la zone centrale, pour
l'introduction de l'étiquette.

2. Dispositif selon la revendication 1, caracté-
20 risé en ce que les deux plaques sont en un même matériau
transparent.

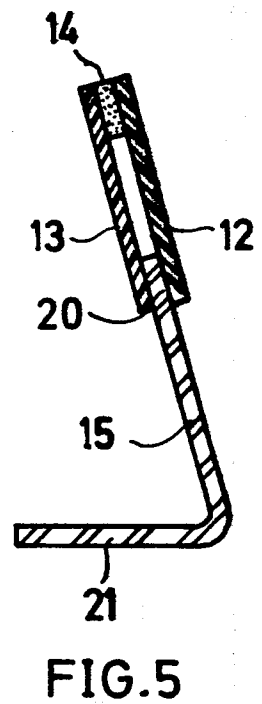
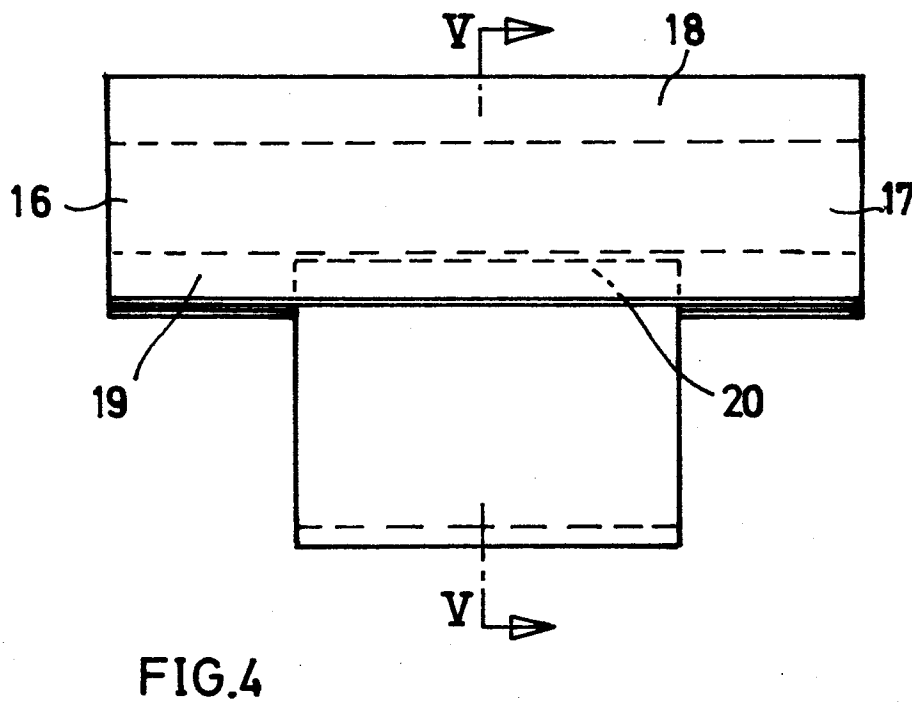
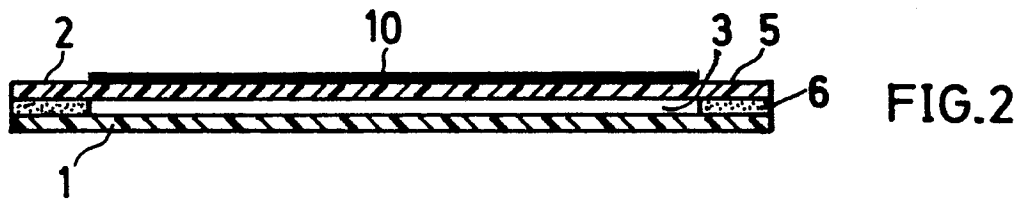
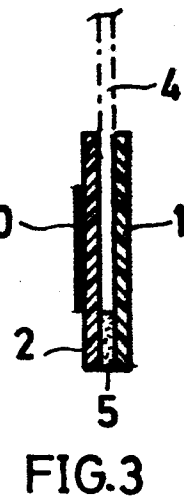
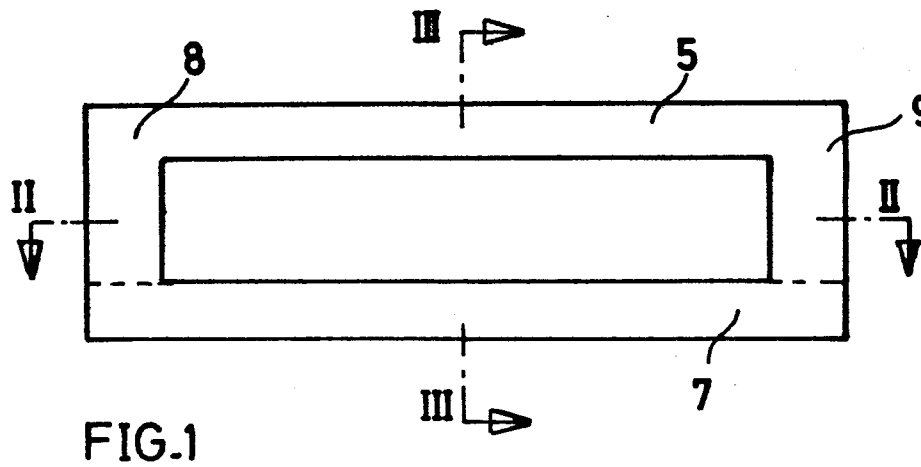
3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, ca-
ractérisé en ce que le matériau transparent est du verre.
25

4. Dispositif selon l'une quelconque des reven-
dications 1 à 3, caractérisé en ce que le remplissage de colle
a une épaisseur comprise entre 100 microns et 3 mm.

30 5. Dispositif selon l'une quelconque des reven-
dications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il comporte en outre
des moyens de fixation ou de supportage.

6. Procédé de réalisation d'un dispositif selon
35 l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en
ce que l'on dispose une cale provisoire dans la zone de

pourtour à réserver sans colle, tandis que dans le reste de la zone de pourtour, on remplit l'intervalle entre les plaques de colle liquide photo-adhésive puis l'on assure le durcissement de celle-ci.



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
Y	GB - A - 508 432 (R. MAYER) * page 1, lignes 39 à 58 *	1-3,5	G 09 F 3/20
Y	US - A - 2 563 357 (G.E. NICHOLS) * colonne 1, lignes 20 à 24 *	1-3,5	
A	DE - U - 1 862 286 (PORZELLANFABRIK ARZBERG) * document complet *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			A 47 G 1/00 G 09 F 1/00 G 09 F 3/00
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent à lui seul Y: particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons
X Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			&: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche Berlin		Date d'achèvement de la recherche 25-10-1982	Examineur BOTTERILL